

LA COVID-19 ET LE RÔLE DU PARLEMENT PENDANT UNE PANDÉMIE

INTRODUCTION

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) <u>a déclaré une pandémie mondiale</u> <u>concernant la COVID-19</u>. Cette crise mondiale évolue rapidement et le nombre de cas et de décès confirmés en Amérique et dans les Caraïbes augmente chaque jour. <u>Des données à jour</u> sur la répartition géographique des cas et des décès dans la région sont fournies par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

L'OBJECTIF DE CETTE PUBLICATION EST DE PRÉSENTER :

- 1. Un aperçu des conséquences de cette pandémie en termes socioéconomiques et de santé publique;
- 2. Des recommandations d'atténuation et d'adaptation pour maintenir les fonctions parlementaires durant la pandémie; et
- 3. Une réflexion sur le rôle important du parlement et des parlementaires lors d'une crise sanitaire.

Cette publication ne constitue pas un aperçu exhaustif de la situation actuelle ou des mesures potentielles. Il s'agit plutôt d'un outil visant à faciliter le dialogue au sein des parlements et à aider à la création de plans de préparation et de réponse adaptés.

TERMES ET CONCEPTS CLÉS

Coronavirus : famille de virus causant de nombreuses maladies légères à graves. Le nouveau coronavirus découvert récemment, le SARS-CoV-2, entraîne la maladie COVID-19.

Période d'incubation : période entre la contamination par un virus (ici, le SARS-CoV-2) et l'apparition des symptômes de la maladie (COVID-19).

Épidémie : augmentation soudaine d'une maladie au-delà du niveau considéré comme normal dans une population donnée.

Pandémie: épidémie qui s'est propagée au niveau mondial (c'est-à-dire dans plusieurs pays/régions).

Auto-quarantaine/auto-isolement : s'isoler des autres après avoir été ou potentiellement été exposé à une maladie contagieuse.

Distanciation sociale: toute mesure préventive (ex. : travailler de chez soi, éviter les lieux et transports publics) pour réduire les contacts entre les individus, dans le but de ralentir la propagation d'une maladie contagieuse. Dans les cas où il serait nécessaire d'être dans un endroit public, plusieurs autorités sanitaires locales recommandent de se tenir à au moins 2 mètres des autres.

Classification de la transmission : l'OMS classe les modes de transmission à partir des données officielles disponibles. Il peut en exister plusieurs dans le même pays. De la catégorie la plus élevée à la plus faible, cette classification comprend :

- ✓ **Transmission communautaire** (pour un grand nombre de cas, la chaîne de transmission n'est pas identifiée);
- ✓ **Transmission locale** (la source de l'infection se trouve dans le lieu de signalement);
- ✓ Cas importés uniquement (tous les cas ont été acquis en dehors du lieu de signalement);
- ✓ **Transmission interrompue** (il y a interruption prouvée de la transmission).

Sources: Kaiser Family Foundation, <u>Glossaire sur l'épidémie de COVID-19</u>; OMS, <u>Rapports de situation sur la COVID-19</u>; OMS, <u>Questions-réponses sur les coronavirus (COVID-2019)</u>.

CONSÉQUENCES AUX NIVEAUX SOCIOÉCONOMIQUE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

L'<u>OMS</u> et l'<u>OPS</u> sont des sources d'information fiables permettant aux parlementaires de se maintenir informés des évolutions concernant la pandémie de COVID-19.

CONSÉQUENCES AU NIVEAU DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Les <u>risques sanitaires</u> immédiats pour les individus vont de symptômes légers à des situations de risque vital. Certains groupes de personnes sont particulièrement susceptibles de contracter la COVID-19 ou des complications de santé graves, comme :

- Les personnes âgées (surtout au-delà de 60 ans);
- Les personnes ayant des antécédents médicaux (ex. : maladie cardiaque, diabète et maladie respiratoire chronique); et
- Les individus au système immunitaire affaibli (ex. : personnes atteintes du VIH ou subissant une chimiothérapie).

Des facteurs professionnels peuvent également rendre certains groupes vulnérables dû à un risque d'exposition plus élevé, comme dans le secteur de la santé. En Amérique latine et dans les Caraïbes <u>les femmes représentent la moitié des docteurs et 80% des infirmières</u>, le pourcentage le plus élevé au monde; elles effectuent aussi la majorité du travail de soin non rémunéré. Cela suggère des considérations importantes en termes de genre pour répondre à la COVID-19.

D'autres effets sanitaires et sociaux indirects incluent des <u>effets psychosociaux et sur la santé mentale</u>, comme ceux dus à l'isolement et au stress (ex. : pour le personnel soignant surchargé), ainsi qu'à la stigmatisation sociale découlant des renseignements erronés. De plus, la COVID-19 peut surcharger les systèmes de santé, ce qui affecte la prestation de soins de santé pour toutes les conditions médicales.

CONSÉQUENCES SOCIOÉCONOMIQUES

es facteurs socioéconomiques rendent également certains groupes de personnes plus vulnérables lors d'une crise sanitaire. Vivre dans des conditions de surpeuplement et de mauvaise qualité de l'eau et des services d'assainissement (ce qui est souvent le cas pour les personnes réfugiées, les populations déplacées dans leur pays et les populations carcérales, par exemple) amplifie le risque d'épidémie. Ces conditions facilitent la transmission d'une personne à une autre et limitent la capacité à adopter des comportements préventifs comme le lavage des mains et la distanciation sociale.

La pauvreté, le handicap et la faible alphabétisation ont également un impact sur l'accès aux soins de santé et à l'information, la capacité à et/ou les ressources pour suivre les recommandations, et les ressources pour subvenir aux besoins de base pour la préparation (ex. : eau, nourriture, logement, médicaments). En Amérique et dans les Caraïbes, les groupes vulnérables dû à la pauvreté comprennent les populations autochtones et de descendance africaine, les personnes sans domicile fixe, les travailleuses et les travailleurs du secteur informel, les personnes sans papiers, et les ménages dirigés par un parent célibataire (le plus souvent des femmes).

Cette pandémie peut aussi entraîner des conséquences économiques généralisées. On en observe déjà dans de nombreux contextes et qui ont des impacts sur :

- Les entreprises, en particulier les petites qui sont incapables de faire face à des pertes de revenus à court terme; et
- Les familles qui sont en difficulté financière suite à :
 - La perte d'un emploi, un emploi instable, et des conditions de travail rigides, y compris dans le secteur informel;
 - Des frais de santé imprévus;
 - La hausse des besoins de soins, qui incombent de manière disproportionnée aux femmes; et
 - Une instabilité de logement (dû à la perte de revenus, par exemple).

RÔLE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'AGGRAVATION DES CRISES SANITAIRES MONDIALES

Le changement climatique a des impacts sur des déterminants sociaux et environnementaux de santé, comme la sécurité alimentaire et de l'eau, la qualité de l'air et l'abri sûr. Ces effets rendent les individus plus susceptibles de contracter des maladies contagieuses comme la COVID-19 (voir ex. : pénurie d'eau en Antigua-et-Barbuda). En outre, dû aux régimes climatiques et météorologiques changeants, certaines régions risquent de devenir des environnements plus propices à l'apparition et à la propagation de maladies infectieuses. Par exemple, les maladies transmises par vecteur sont de plus en plus courantes à cause du réchauffement climatique, qui permet aux vecteurs (ex. : moustiques et tiques) de vivre dans des zones traditionnellement plus froides. Le changement climatique, la dégradation environnementale et le changement d'affectation des terres ont également des effets sur les habitats et les paysages, obligeant des espèces potentiellement porteuses de maladies à trouver un habitat plus proche des établissements humains. À l'heure où les pays doivent vivre et s'adapter aux réalités d'une pandémie, il est essentiel de réfléchir à l'impact de l'inaction climatique sur la durabilité environnementale, sociale et économique au niveau mondial.

L'<u>organe de l'ONU sur le commerce</u> prévoit que la COVID-19 pourrait coûter 1 billion de dollars USD à l'économie mondiale en 2020, en comparaison avec les prévisions de septembre 2019, dû au ralentissement de l'économie mondiale qui atteindra moins de 2 % de croissance cette année. Il est probable que ce ralentissement touche de manière disproportionnée les groupes vulnérables et marginalisés, et qu'il exacerbe davantage l'inégalité des genres et des revenus. De ce fait, il est impératif que les femmes et les groupes marginalisés soient pris en compte dans le développement de réponses immédiates et à long terme.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

- ✓ OPS, <u>Répartition géographique de la COVID-19 en Amérique</u> : carte interactive des cas et des décès en Amérique (en anglais)
- ✓ Commission économique pour l'Amérique latine et des Caraïbes, <u>Présentation sur les impacts probables de la COVID-19 en Amérique latine et aux Caraïbes</u> (en anglais)
- ✓ Agence de la santé publique du Canada, Les populations vulnérables et le COVID-19
- ✓ Groupe de travail CREC, <u>COVID-19</u>: <u>Comment inclure les personnes marginalisées et vulnérables dans la communication des risques et l'engagement communautaire</u> (en anglais)
- ✓ Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), <u>Coronavirus (COVID-19)</u>
 : nouvelles, analyses et ressources : analyse en cours de la production, le commerce, l'investissement étranger direct et la croissance économique par rapport à la pandémie de COVID-19 (en anglais)
- ✓ OMS, <u>Changement climatique et maladies infectieuses</u> (en anglais)
- ✓ OMS, La situation de la COVID-19 (carte) : carte interactive des cas et des décès dans le monde (en anglais)
- ✓ OMS, Rapports de situation sur la COVID-19 : mises à jour mondiales publiées chaque jour (en anglais)
- ✓ OMS, Chaîne YouTube : Points de presse quotidiens et vidéos éducatives sur la santé de l'OMS (en anglais)

STRATÉGIES D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION POUR LES PARLEMENTS

La pandémie de COVID-19 a créé des défis uniques pour la continuité des fonctions parlementaires. Toutefois, certaines mesures d'atténuation et d'adaptation peuvent aider à limiter la contagion, tout en permettant aux parlements et aux parlementaires de remplir leurs rôles de représentation, de législation et de contrôle.

Les parlements peuvent créer une équipe de gestion de crise composée de membres de haut niveau de l'administration parlementaire. Cette équipe peut être chargée de suivre de près la pandémie de COVID-19 qui évolue rapidement, afin de protéger la santé et la sécurité des employés et d'atténuer son impact. Elle peut être régulièrement en contact avec les agences de la santé publique pour s'assurer de recevoir de l'aide et les informations les plus récentes. Elle peut ensuite mettre en place les mesures d'atténuation et d'adaptation correspondantes à partir de ces données.

ATTÉNUER LA PROPAGATION DE LA COVID-19

Vous trouverez ci-dessous une liste de mesures d'atténuation temporaires aux différents degrés de sévérité, visant à promouvoir la distanciation sociale et à limiter la contraction et la transmission du virus par les parlementaires et le personnel parlementaire. Elles peuvent être prises en compte conformément aux recommandations des autorités sanitaires locales et internationales.

VOYAGE

- Restreindre tous les voyages intérieurs et internationaux non essentiels des parlementaires et fonctionnaires (voir ex. : décision du <u>Gouvernement des Bahamas</u> de déconseiller tout voyage non essentiel, y compris pour les parlementaires)
- Exiger à tous les parlementaires et fonctionnaires ayant effectué un voyage de se mettre en autoquarantaine pendant 14 jours à partir de leur retour, afin de réduire le risque de transmettre la COVID-19 sans s'en apercevoir

BÂTIMENTS PARLEMENTAIRES

- Suspendre les visites publiques du parlement (voir ex. : <u>Parlement de Trinité-et-Tobago</u>)
- Augmenter la fréquence de nettoyage et de désinfection dans les zones très fréquentées et que des personnes touchent régulièrement (ex. : points d'accès pour le pointage)
- Installer des points de désinfection des mains dans les zones très fréquentées (voir ex. : Assemblée nationale du Salvador)
- Restreindre l'utilisation des dispositifs et appareils tactiles publics
- Exiger aux journalistes et autres visiteurs de faire savoir s'ils ont voyagé dans les 14 derniers jours et/ou s'ils présentent des symptômes
- Prendre la température des personnes qui entrent dans le parlement (voir ex. : <u>Assemblée</u> nationale du Panama)

SÉANCES PARLEMENTAIRES ET RÉUNIONS CONNEXES

- Suspendre les séances plénières du parlement ou limiter le nombre de sièges aux séances plénières abordant des questions cruciales
- Autoriser aux parlementaires de travailler de leur bureau de circonscription ou de leur domicile
- Tenir toutes les séances avec le personnel nécessaire uniquement et sans public physiquement présent
- Suspendre les réunions de comités en présentiel ou les limiter à celles qui abordent une question pertinente au vu de la situation sanitaire, ou le contrôle de la réponse gouvernementale face à cette situation
- Si des séances plénières ou des réunions de comités en présentiel sont nécessaires, s'assurer que les personnes soient séparées par un espace suffisant (suivant les recommandations de distanciation de l'OMS ou des autorités de santé locales)
- Tenir des séances plénières et des réunions de comités moins souvent et pendant moins longtemps (voir ex. : durée des débats réduite à la Chambre des députés du Mexique)
- Créer des mécanismes permettant aux journalistes d'assister à des conférences de presse à distance
- Suspendre les fonctions et les événements dans l'enceinte parlementaire, y compris les sessions de formation, ateliers, conférences, audiences et assemblées publiques, etc.

ADMINISTRATION PARLEMENTAIRE

- Limiter la présence physique au travail au personnel essentiel (voir ex. : décision de la <u>Chambre</u> des députés d'Argentine)
- Assurer une rotation du personnel essentiel afin de limiter le nombre total de personnes dans le bâtiment
- Mettre en place des modalités de travail à distance permettant des horaires flexibles (voir ex. : mesures de télétravail du <u>Congrès colombien</u>)
- Maintenir la rémunération des membres du personnel non salariés à qui il a été demandé de rester chez eux
- Autoriser les membres du personnel considérés comme vulnérables face à la COVID-19 dû à leur âge ou à des conditions médicales à être en congé rémunéré (voir ex. : décision de la <u>Chambre des</u> <u>députés du Mexique</u> sur la présence des fonctionnaires)
- Autoriser les membres du personnel n'ayant plus accès aux services de garde d'enfant (dû à la fermeture des garderies ou des écoles) à travailler de chez eux ou à prendre un congé rémunéré, indépendamment de leur genre
- Donner accès à des services de conseil médical aux parlementaires, au personnel, et à leur familles respectives, pour répondre spécialement à des questions de santé pouvant être liées à la COVID-19 (voir ex. : avis de la <u>Chambre des communes du Canada</u>)
- Organiser des formations de renforcement des capacités ou des réunions avec des spécialistes de la santé pour les parlementaires (voir ex. : formation de l'<u>Assemblée nationale de Cuba</u>)
- Rendre des places de stationnement disponibles pour le personnel devant travailler dans l'enceinte parlementaire et l'informer de leur emplacement (afin d'éviter que le personnel ne doive prendre les transports en commun)
- Fermer les cafétérias, les réfectoires, les magasins et les salles de sport

ADAPTER LES FONCTIONS PARLEMENTAIRES À LA DISTANCIATION SOCIALE

Les stratégies et les exemples récents d'adaptation suivants représentent un éventail d'options pouvant aider les parlements et les parlementaires à adapter leurs pratiques afin de remplir leurs devoirs de représentation, de contrôle et de législation.

STRATÉGIES EXEMPLES Utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faciliter le L'Assemblée nationale d'Équateur a adopté un Règlement travail à distance avec les parlementaires et le pour la mise en œuvre de sessions virtuelles et de personnel, comme: télétravail et a formé les secrétaires permanents de • Utiliser les technologies de vidéoconférence leurs comités respectifs à utiliser des systèmes de (ex.: Zoom, Skype, Bluejeans) vidéoconférence; à modérer des séances virtuelles, y • Fournir un accès aux appels longue distance si compris des votes de propositions; et à transmettre, nécessaire traiter et stocker des informations numériques. • Fournir un accès à distance sécurisé aux documents de travail

STRATÉGIES EXEMPLES

Adopter une législation ou amender le règlement du parlement pour permettre le déroulement de séances plénières essentielles en ligne, et pour créer un mécanisme de vote électronique pour les parlementaires L'<u>Assemblée nationale d'Équateur</u> a adopté un Règlement pour la mise en œuvre de sessions virtuelles et de télétravail qui permet aux sessions plénières d'avoir lieu virtuellement, aux parlementaires de voter à distance et de continuer la diffusion en direct.

La <u>Chambre des députés du Paraguay</u> a présenté un projet de loi visant à permettre aux parlementaires d'assister à des séances plénières virtuelles.

Le <u>Chambre des députés du Brésil</u> a adopté une loi établissant un Système de délibération à distance qui permet aux sessions plénières d'avoir lieu virtuellement, aux parlementaires de voter à distance et de continuer la diffusion en direct.

Le <u>Congrès du Chili</u> a adopté une réforme constitutionnelle qui permet aux sessions plénières d'avoir lieu virtuellement, aux parlementaires de voter à distance et de continuer la diffusion en direct.

Le <u>Sénat espagnol</u> a adopté une résolution en 2013 pour permettre de voter en ligne aux sénateurs étant dans l'incapacité d'assister physiquement aux sessions plénières. <u>En savoir plus</u> sur la façon dont le Sénat a pu utiliser la technologie pour réagir face à la COVID-19.

Conformément au règlement du parlement et à un accord multipartite, organiser des sessions en présentiel avec uniquement le nombre de parlementaires requis pour atteindre le quorum dans chaque chambre, en garantissant une représentation proportionnée des partis et que les parlementaires qui y participent ne voyagent pas en avion, dans le cas où une législation d'urgence ou essentielle doit être adoptée et si le vote virtuel n'est pas une option

Les parlements du <u>Canada</u>, du <u>Royaume-Uni</u> et du <u>Queensland</u> (parlement local en Australie) envisagent cette stratégie pour donner l'approbation législative à des propositions de mesures d'urgence en lien avec la crise.

STRATÉGIES EXEMPLES

Organiser des réunions de comités virtuelles et autoriser les témoignages virtuels par vidéoconférence

L'<u>Assemblée nationale d'Équateur</u> a adopté un Règlement pour la mise en œuvre de sessions virtuelles et de télétravail qui permet aux réunions de comités d'avoir lieu virtuellement, aux parlementaires de voter à distance et de continuer la diffusion en direct.

Le <u>Sénat du Chili</u> a mis en place des mesures pour permettre à des témoins de participer à des réunions de comités par vidéoconférence.

La <u>Chambre des députés d'Argentine</u> autorise les parlementaires vulnérables à participer aux réunions de comités via Zoom.

Continuer à mobiliser le public tout en appliquant la distanciation sociale en mettant en place :

- Des sessions de questions-réponses avec les circonscriptions par vidéoconférence
- Des horaires d'ouverture téléphonique
- Un accès aux parlementaires et au personnel via WhatsApp
- Des mises à jour sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) et via les médias traditionnels comme les journaux, la radio et les bulletins dans les espaces publics
- Un bulletin d'information en ligne pour informer le public des sources officielles d'information concernant la situation, et des ressources disponibles
- Des mises à jour d'informations sur la façon de joindre les services parlementaires chargés de l'accès à l'information et de la participation citoyenne
- Des rappels sur les endroits où visionner des transmissions en direct des séances plénières en ligne, sur la chaîne télévisée parlementaire, ou à la radio
- Un contact avec des organisations communautaires, comme des centres de santé, des banques alimentaires, des refuges pour femmes, etc., afin d'identifier l'aide dont elles ont besoin

L'<u>Assemblée législative du Costa Rica</u> facilite la participation citoyenne via WhatsApp, un site web dédié, des boîtes aux lettres de dépôt et par e-mail.

L'<u>Assemblée législative du Panama</u> a informé ses citoyennes et citoyens sur son protocole de visionnage des séances plénières via différentes plateformes.

Le Portail de ParlAmericas sur le parlement ouvert (Parltools.org) contient une <u>rubrique sur les outils</u> <u>numériques</u> utilisés par les parlements pour mobiliser le public. Ces outils peuvent être utiles pour la mobilisation parlementaire, de comité ou pour des parlementaires individuels souhaitant entrer en contact avec les citoyennes et citoyens de leur circonscription pendant une crise sanitaire.

LE RÔLE DU PARLEMENT DURANT UNE CRISE SANITAIRE

Comme d'autres situations de crise, la pandémie de COVID-19 fait une forte pression sur les gouvernements du monde entier qui doivent répondre à une situation évoluant rapidement et comportant de nombreuses variables inconnues. De plus, ce type de crise exacerbe les inégalités sociales et économiques existantes. L'Amérique latine et les Caraïbes restant la région la plus inégale du monde d'après la CEPALC; il est clair que, sans dépenses importantes et immédiates des gouvernements, les dommages qui commencent déjà à se produire empireront. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, il est peu probable que la distanciation sociale fonctionne et le taux de mortalité augmentera, ainsi que les pertes. Quand les familles ne sont pas sûres de pouvoir subvenir à leurs besoins de base, ou si les employeurs ne sont pas obligés d'annuler les activités professionnelles à risque, le risque que le virus se propage augmente de façon exponentielle.

En réponse à la COVID-19, de nombreux pays de l'hémisphère prennent non seulement des mesures pour renforcer leur système de santé publique et leurs services sociaux, mais débattent également sur des paquets d'urgence qui seront essentiels aux moyens de subsistance immédiats des individus, comme leur capacité à conserver un emploi et à acheter des produits alimentaires et médicaux. Hormis l'économie informelle, les secteurs qui seront les plus touchés incluent le commerce, le tourisme, les compagnies aériennes et le divertissement. Ces paquets peuvent également jouer un rôle important dans le bien-être à long terme des individus, et même dans leur survie. La récupération économique suite aux impacts de la COVID-19 ne sera pas rapide. Les mesures budgétaires adoptées doivent par conséquent tenir compte de la volatilité extrême du marché, des perturbations de l'offre et de la demande, de l'interruption des chaînes de valeur mondiales et de l'inflation. Effectuer les dépenses dès le début de cette période peut aider à stabiliser la situation en assurant qu'autant de fonds que possible soient rapidement injectés dans l'économie.

Les parlementaires ont la fonction centrale de contrôler cette réponse, ainsi que d'évaluer et de diligemment adopter des textes législatifs d'urgence approuvant des fonds nationaux pour répondre aux besoins de leur population. Ils peuvent aussi promouvoir la transparence sur les évolutions nationales et mondiales autour de la COVID-19, laquelle est fondamentale pour conserver la confiance du public envers la réponse du gouvernement face à la pandémie. En ce sens, ils peuvent également compléter leurs efforts de communication, lorsque cela est possible, afin de garantir que leurs circonscriptions reçoivent les informations nécessaires.

La série de questions qui suit identifie des considérations sur le contrôle pour les parlementaires :

RÉPONSE DE SANTÉ PUBLIQUE

QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT PREND-IL POUR...?

- Préparer le système de santé à la COVID-19, comme fournir les médicaments, fournitures médicales et équipements nécessaires (y compris pour le dépistage) et pour protéger le personnel soignant;
- Coordonner la réponse entre les autorités sanitaires à tous les niveaux du gouvernement;
- Renforcer les systèmes de surveillance épidémiologique capables de détecter rapidement des épidémies de COVID-19 au niveau communautaire et de produire des données ventilées (y compris par sexe) sur les impacts, taux d'infection, etc., de manière différentielle;
- Suivre la charge du système de santé et y répondre;

- Protéger les données personnelles en ne collectant et en ne divulguant que la quantité minimale nécessaire pour éclairer les mesures de prévention et de confinement, et en respectant la législation nationale sur la protection des données (voir ex. : déclaration de l'<u>Institut national de</u> <u>la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles</u> du Mexique, en espagnol);
- Garantir que les groupes vulnérables, indépendamment du statut migratoire, aient un accès équitable aux ressources de prévention et de soins dont ils ont besoin, ainsi qu'à des services spécialisés si nécessaire; et
- Adopter des approches sensibles au genre pour toutes les mesures de préparation et de réponse prises pour atténuer la COVID-19, en mettant l'accent sur la prévention de la violence basée sur le genre.

RÉPONSE DE SECOURS D'URGENCE

QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT PREND-IL POUR...?

- Augmenter le financement des hôpitaux et du secteur de la santé, et garantir que le dépistage et le traitement de la COVID-19 soient disponibles pour toutes et tous, indépendamment de leur assurance et de leur statut migratoire;
- Fournir une assurance-emploi universelle, dont un congé de maladie payé pour les personnes ayant contracté la COVID-19 et pour celles qui s'en occupent;
- Autoriser les reports ou les suspensions de paiement (prêt, dette étudiante, loyer, hypothèque, services publics, etc.);
- Accorder des fonds pour aider les petites et moyennes entreprises à survivre;
- Prendre en compte la hausse soudaine du travail de soin qui incombe déjà de manière disproportionnée aux femmes, y compris à celles qui avaient un emploi rémunéré;
- Étendre les programmes de protection sociale non contributifs;
- Accorder une rémunération rétroactive, un remplacement de salaire ou des protections en matière de licenciement;
- Intégrer des exemptions ou des crédits d'impôt;
- Présenter des critères logiques pour les bénéficiaires de sauvetage financier;
- Autoriser toute construction ou fabrication d'urgence nécessaire; et
- Aider les communautés les plus vulnérables de votre circonscription :
 - Travailleuses et travailleurs informels;
 - Personnes n'ayant pas de logement ou risquant de le perdre;
 - Migrants sans papiers;
 - Ménages avec parent célibataire;
 - Travailleuses et travailleurs domestiques;
 - Personnes ayant des handicaps;
 - Peuples autochtones;
 - Femmes et enfants vivant en refuge et toute personne exposée au risque de violence conjugale durant l'isolement social;
 - Organisations à but non lucratif (pouvant ne pas être éligibles aux prêts ou subventions pour entreprises); et
 - · Personnel de santé en première ligne, entre autres.

COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC

QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT PREND-IL POUR...?

- Fournir des informations rapides et exactes au public sur les risques, les mesures préventives au niveau communautaire (comme la distanciation sociale et l'auto-isolement pour les gens ayant voyagé récemment), les autres mesures gouvernementales pertinentes mises en place, et la disponibilité de ressources publiques, y compris l'éligibilité aux programmes de secours;
- Faire preuve de leadership et communiquer avec le public régulièrement, par exemple en désignant un professionnel de la santé publique qualifié comme administrateur en chef de la santé publique responsable de fournir des rapports indépendants au sujet des actions adoptées et du progrès réussi;
- Contrer la propagation de la désinformation;
- Assurer, au plus possible, l'accès continu du public à internet;
- Diffuser des informations dans toutes les langues principales parlées dans le pays, y compris des langues autochtones;
- Diffuser des informations via diverses TIC (ex. : internet, radio, télévision), pour inclure les personnes n'ayant pas accès à internet;
- Répondre aux dangers accrus, comme la violence conjugale, que les femmes et autres groupes peuvent rencontrer en pratiquant l'auto-isolement ou la distanciation sociale; et
- Diffuser des informations faciles à utiliser et accessibles pour les personnes ayant plusieurs handicaps, comme en créant des ressources facilement accessibles employant un langage simple, des images (ex. : infographies) et le braille.

Tenez compte des recommandations de la <u>Commission interaméricaine des droits de l'homme</u> pour protéger l'accès à et la libre circulation de l'information pendant une pandémie.

MESURES ANTI-CORRUPTION

OUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT PREND-IL POUR...?

- Prévenir la réaffectation ou la mauvaise gestion de fonds publics au sein du système de santé et d'autres organes gouvernementaux impliqués dans la réponse;
- Assurer des processus ouverts de passations de marchés pour l'approvisionnement de biens et de services:
- Protéger le travail des journalistes, par exemple en faisant respecter les lois et dispositions sur l'accès à l'information;
- Apporter une protection aux dénonciateurs et fournir des mécanismes pour signaler les fautes, les gonflements de prix et autres pratiques de prédation; et
- Assurer la publication transparente de recherches sur des vaccins et des traitements.

COMMUNICATION DU PARLEMENT AVEC LE PUBLIC

Les parlements et les parlementaires peuvent également participer à communiquer sur la situation avec le public. Pour ce faire, ils peuvent envisager les suggestions suivantes :

Communication institutionnelle:

Publier en temps opportun toute mesure d'atténuation et d'adaptation adoptée par le parlement sur la page d'accueil de son site web;

Diffuser des informations via diverses TIC (ex. : internet, radio, télévision), pour inclure les personnes n'ayant pas accès à internet;

Publier les références de sites officiels où le public peut obtenir des informations à jour sur la situation.

Communication par les parlementaires :

Diffuser un bulletin d'information pour le public contenant des mises à jour sur la situation, des liens vers des sites officiels pour obtenir plus d'information, ainsi que toute mesure affectant les bureaux de circonscription et les canaux à travers lesquels les citoyens peuvent dialoguer avec leur représentant parlementaire;

Publier en temps opportun toute mesure d'atténuation adoptée par le parlementaire sur son site web;

Contrer la désinformation circulant sur les réseaux sociaux en prévenant la plateforme et en l'identifiant publiquement comme désinformation;

Explorer des mesures possibles pour assurer l'accès aux informations vitales dans les circonscriptions, comme travailler avec des dirigeants communautaires pour diffuser des informations; et

Identifier les groupes vulnérables dans la circonscription représentée et envisager des options pour s'assurer qu'ils aient accès rapidement aux informations sur la situation.

Tenez compte des Directives pour communiquer sur la maladie à coronavirus COVID-2019 de l'OPS.

Ce document sera mis à jour à mesure que la situation concernant la COVID-19 évoluera. Le Secrétariat international de ParlAmericas serait par conséquent ravi de recevoir vos avis et des informations sur les mesures d'atténuation et d'adaptation prises par des parlementaires à l'adresse <u>parlamericasopn@parlamericas.org</u>.

Date de publication : 24 mars 2020



La création de cette ressource a été possible grâce au soutien généreux du Gouvernement canadien par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.